



Animaux sur le lieu de travail

Par **Luis Johanna**, le **07/06/2017** à **18:00**

Bonjour à tous,

Je vous écris car depuis des années la directrice de mon entreprise rêve d'avoir un chien au bureau. Elle a déjà voulu amener un chien pour un après-midi, j'ai eu du mal à maîtriser mes larmes et je lui ai dit que je rentrais à la maison avec son autorisation car je ne pouvais pas travailler correctement avec un chien présent dans les bureau (phobie maximale). Au delà de ça, elle sait que plusieurs salariés sont allergiques aux poils de chien ou de chat et ont des complications respiratoires et nous avons de la moquette au sol, bref... on avait déjà statué sur le fait que c'était no way.

Mais la semaine dernière, une salariée a demandé au DRH l'autorisation d'amener son chien, autorisation qui lui a été donnée. En pleine période de pollen => pas cool. Et moi je me suis mise à pleurer, j'ai demandé l'autorisation de rentrer. Finalement on lui a demandé de repartir avec son chien.

Maintenant, ils font des blagues sur notre réseau internet sur des photos de chiens dans des bureaux (la DG et le DRH), en disant "vivement qu'on ait le nôtre".

Bref, tout ça pour vous demander si vraiment l'employeur a le droit d'imposer la présence d'un animal à 130 salariés ?

Merci pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **07/06/2017** à **19:30**

Bonjour,

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs...

Partant de là, si la présence d'un animal cause problème, il ne devrait pas l'autoriser si en plus elle n'est pas nécessaire...

D'autre part, vous pourriez demander une visite au Médecin du Travail...

Par **Luis Johanna**, le **08/06/2017** à **11:44**

Merci beaucoup PM... j'ai toujours peur du jour où finalement ils n'en feront qu'à leur tête :(